

Calendrier des rencontres Conseil d'établissement 2020-2021



Résolution adoptée à la séance ordinaire du 18 novembre 2021

Les rencontres se tiendront les jeudis à 19 h sur la plateforme Teams au dates suivantes :

- 21 octobre 2021
- 18 novembre 2021
- 24 février 2022
- 31 mars 2022
- 5 mai 2022
- 9 juin 2022

67. Le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne. Ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire. Le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école. À moins que les règles de régie interne n'en disposent autrement, l'ordre du jour et les documents qui l'accompagnent doivent être transmis aux membres et à leurs substituts au moins deux jours avant la tenue de la séance.

1988, c. 84, a. 67; 1997, c. 96, a. 13; 2020, c. 1, a. 20.